

Agroalimentaire : L'Autorité de la concurrence prend acte de la décision des groupes Euralis et Maïsadour de retirer leur projet de création d'une entreprise commune dans le secteur du canard gras

Publié le 31 août 2023

L'Autorité prend acte du retrait, annoncé par Euralis et Maïsadour, de leur projet de création d'une entreprise commune qui aurait rapproché, d'une part, les activités de palmipèdes gras, de saurisserie et de distribution au détail de produits à dominante alimentaire du groupe Maïsadour, réunies au sein des sociétés Delpeyrat et Comtesse du Barry et de leurs filiales, et, d'autre part, les activités de palmipèdes gras et de distribution au détail de produits à dominante alimentaire du groupe Euralis, exercées par la société Euralis Gastronomie et ses filiales.

Cette opération aurait pu présenter des risques concurrentiels élevés notamment sur les marchés aval de la commercialisation de produits issus de canards gras à destination de la grande distribution (ci-après « GMS ») et de la restauration hors foyer (ci-après « RHF »).

Agroalimentaire : L'Autorité de la concurrence prend acte de la décision des groupes Euralis et Maisadour de retirer leur projet de création d'une entreprise commune dans le secteur du canard gras

[Lire le communiqué](#)